

AR Prefecture

017-200041614-20221122-2022_11_14-DE
Reçu le 30/11/2022Aunis-
-Sud-Mg Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 novembre 2022
DELIBERATION n°2022_11_14MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE
« ENVIRONNEMENT »

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	29	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Pascal TARDY) – Gilles GAY – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA - Christophe RAULT – Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) – Anne Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Joël LALOY AUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Jean Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ (a reçu pouvoir de Sylvie PLAIRE) – Laurent ROUFFET - Didier TOUVRON – Thierry PILLAUD			
Présents / Membres suppléants :			
Yannick BODAN Françoise DURRIEU, Evelyne COTTEL			
Absents :			
Raymond DESILLE, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Bruno CALMONT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Marlène LLEU, Danielle BALLANGER, Nadia AUDEBERT			

Secrétaire de Séance : Didier BARREAU	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 16 novembre 2022	Télétransmission en préfecture le : 30 NOV. 2022
Affichage de la convocation le : 16 novembre 2022	n°: 017-200041614-20221122-2022_11_14-DE
	Date de publication sur le site Internet : 01 DEC. 2022

AR Prefecture

017-200041614-20221122-2022_11_14-DE
Reçu le 30/11/2022

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EXTRACOMMUNAUTAIRE
« ENVIRONNEMENT »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°2020-07-26 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création d'une commission extracommunautaire « environnement » composée de la Vice-Présidente en charge de l'environnement et de 24 membres soit 1 par commune avec un minimum de 8 élus communautaires, étant entendu que Monsieur Jean GORIOUX, Président, en est le Président de droit.

Considérant le départ de Monsieur Laurent ROUILLON, élu communal à Le Thou,

Considérant la candidature de Madame Flora RUESCAS, élue de la commune de Le Thou,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose d'élire comme nouveau membre **Madame Flora RUESCAS** selon les modalités définies.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide **à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

A l'unanimité

- Elit **Madame Flora RUESCAS** membre de la Commission Extracommunautaire « environnement »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « environnement » comme suit :
 - Madame Micheline BERNARD
 - Madame Anne-Sophie DESCAMPS
 - Monsieur Hervé GAILDRAT
 - Monsieur Olivier DENECHAUD
 - Monsieur Emmanuel JOBIN
 - Madame Florence VILLAIN
 - Madame Jasmine EXERTIER
 - Madame Sandrine FRERE
 - Madame Alisson CURTY
 - Monsieur Sylvain BAS
 - Madame Micheline BERNARD
 - Monsieur Olivier FRIDJA
 - Monsieur Emmanuel NICOLAS
 - Madame Catherine STENGER
 - Madame Lucile RICHARD
 - Monsieur Dominique SOUCHET
 - Monsieur Matthieu CADOT
 - Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
 - Monsieur Sébastien MARCHAND
 - Monsieur Michel ELI
 - Madame Isabelle DUMONT

AR Prefecture

017-200041614-20221122-2022_11_14-DE
Reçu le 30/11/2022

- Monsieur Michel BODIN
- Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
- Madame Colette CARCAULT
- Madame FLORA RUESCAS

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 28 novembre 2022

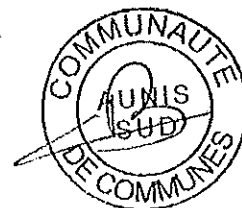
Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Didier BARREAU



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20221122-2022_11_14-DE
Reçu le 30/11/2022